

Conseil communal de Gimel
Séance du mercredi 8 septembre 2009
à 20h15 au Foyer de la Grande Salle

Présidence : M. François Félix, Président

Absents : Mmes C. Correvon (exc.), N. Schlaepfer (exc.), MM. F. Beffa (exc.), A. Croisier (exc.), J. Debonneville, O. Debonneville, O. Jean-Petit-Matile (exc.), J.-Cl. Lecoultrre, S. Pichon (exc.), C. Renaud (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du 25 juin 2009
2. Communications du bureau
3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
4. Rapport de la commission Préavis no 4-2009: « Projet d'aménagement de la déchetterie »
5. Rapport de la commission Préavis no 5-2009 « Extension du réseau communal du gaz »
6. Rapport de la commission des finances sur l'aménagement d'un trottoir à la route de Saubraz présenté au Conseil communal lors de la séance du 2 mars 2009 et sur l'extension du réseau du gaz présenté au Conseil communal lors de la séance du 25 juin 2009.
7. Informations de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation, ni proposition de modification de l'ordre du jour, le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 25 juin 2009

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 25 juin 2009.

Il n'y a aucune observation, le PV est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

- Le Président explique brièvement les raisons pour lesquelles les documents sont arrivés tardivement bien qu'ils aient été envoyés le mardi 1er septembre.
- Le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Céline Debonneville.
- Ceux qui veulent encore s'inscrire pour le Tir du Conseil peuvent le faire à l'issue de la séance.
- Il rappelle que 6 objets sont à l'ordre du jour des votations du 27 septembre 2009 (4 cantonaux, 2 fédéraux). Les conseillers qui peuvent aider au dépouillement sont les bienvenus.
- A l'occasion du 20ème anniversaire du Marais, une liste est à disposition des conseillers qui veulent prendre part aux joutes ou à l'organisation de la manifestation.

3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

Le Président invite M. Antoine Durussel à s'avancer et à prêter serment.

4. Rapport de la commission Préavis no 4-2009 : « Projet d'aménagement de la déchetterie »

Le Président donne la parole au rapporteur pour la lecture du rapport :

Extraits

« Rapport de la commission désignée pour l'étude du nouvel aménagement de la déchetterie

(...)

Monsieur Roberto Houmard (...) nous a communiqué à la mi-août que de nouveaux éléments étaient intervenus et que le préavis était retiré pour une nouvelle étude. Un nouveau préavis sera soumis prochainement au conseil communal.

La commission souhaite terminer le travail commencé et demande donc à être désignée pour l'étude du futur préavis. »

Le Président passe la parole à M. R. Houmard qui confirme qu'un nouveau préavis sera présenté dès que possible.

Le Président passe la parole à l'assemblée.

J.-L. Bignens demande des précisions sur les circonstances de ce retrait.

R. Houmard répond que les problèmes se situent au niveau de la fluidité du trafic et du hangar.

La parole n'est plus demandée. Il n'y a pas de vote, le Président prend note de la demande des membres de la commission souhaitant être reconduits pour l'étude du futur préavis.

5. Rapport de la commission Préavis no 5-2009 : « Extension du réseau communal du gaz »

Le Président donne la parole au rapporteur pour la lecture du rapport :

Extraits

« Rapport de la commission concernant le préavis municipal no 05-2009 : « Réseau de distribution de gaz »

1. Extension de la conduite de gaz à la Rue du Fort
2. Alimentation gaz et eau à la Rue Billard, étape 2
3. Alimentation gaz au Vemaïsson
4. Extension de la conduite de gaz à la Rue du Martinet

(...)

Après analyse et étude du projet d'extension du réseau de gaz, la commission constate que la mise en œuvre des différents tronçons est en fonction de la demande. Les prix au mètre varient en fonction de la nature du terrain et de la complexité des travaux.

Tronçon 1: Rue du Fort sur 130 m

Lors du dernier sondage, une dizaine de ménages ont répondu positivement

Tronçon 2 : les travaux de ce tronçon serviront à la nouvelle conduite de gaz et à la réfection de la conduite d'eau. Les frais de génie civil sont nettement plus importants par la complexité et la largeur élevée des fouilles.

Pour la conduite d'eau, une participation de l'ECA est estimée entre 20% et 30%.

Tronçon 3 : Vemaïsson 215 m

En Principe, ce tronçon se fera en dernier, il reliera une parcelle constructible en prévision d'un projet de 10 villas.

Le coût de ce tronçon est le moins élevé en raison de la nature du terrain.

Tronçon 4 : Rue du Martinet sur 150 m

Ce projet servira à alimenter la partie ouest du village. La longueur du tronçon est adaptée à une demande expresse.

En consultant la cartographie du réseau de gaz, on constate que ces tronçons sont stratégiques pour l'évolution et le bouclage du réseau de gaz.

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime, propose d'accepter le préavis tel que présenté car il est en adéquation avec le plan directeur du réseau de gaz.

Avant le début des travaux, on encourage la municipalité à contacter d'autres prestataires afin d'exploiter au mieux les fouilles.

En cas de non réalisation d'un ou plusieurs tronçons, la commission propose que l'attribution des montants reste affectée au réseau du gaz.

Par conséquent, la commission unanime vous demande :

- d'accorder à la municipalité un crédit global de CHF 410'000.00, dont l'utilisation sera échelonnée sur plusieurs années, pour lui permettre de réaliser les quatre nouveaux tronçons de conduites de gaz selon la demande, à savoir; à la Rue du Fort, à la Rue Billard et le remplacement de celle de l'eau, au Vemaïsson et à la Rue du Martinet
- et de prélever à chaque étape des travaux les montants nécessaires à leur règlement, jusqu'à concurrence de CHF 410'000.00 sur le compte No 1001.21. »

Le Président passe la parole à l'assemblée.

E. Dieperinck demande si le tronçon à la Rue du Fort s'arrête bien à la hauteur de chez M. Dubugnon.

S. Judas confirme que le préavis prévoit de s'arrêter à la Rue du Fort 22. Le Préavis demande également de pouvoir conserver le montant de CHF 410'000.00 pour l'extension du réseau de manière à garder la possibilité de monter plus haut sur la Rue du Fort.

L. Durussel demande si les diamètres et les possibilités d'alimentation de la rue Billard et de la rue du Moulinet permettront également d'alimenter le nouveau quartier du Closez à l'Orbannaz.

S. Judas précise que les conduites communales ont des dimensions standard. Toutes les conduites de distribution ont le même diamètre. Les travaux prévoient de pouvoir repartir avec le gaz depuis la rue Billard jusqu'au nouveau quartier du Closez à l'Orbannaz.

J. De Heller demande à quelle demande expresse se réfère le préavis (sur le tronçon 4).

S. Judas répond qu'il s'agit de la maison de M. Laurent Pasche pour alimenter les deux appartements en construction. De nouvelles démarches pour proposer le gaz dans le voisinage seront également entreprises.

L. Durussel sur les tronçons stratégiques à la rue du Martinet, il demande si des projets de construction / de développement sont prévus.

S. Judas répond qu'à ce stade, le plan de distribution prévoit de s'arrêter au lieu mentionné dans le préavis. Il est par contre prévu d'aller jusqu'en bas de la rue du Martinet de manière à alimenter la parcelle qui est en zone artisanale, toujours en fonction des demandes.

L. Durussel demande si le plan directeur prévoit le développement de nouvelles zones.

Ch. Dubugnon confirme que le plan de zone est bien en cours de révision, mais elle précise qu'au bas de la rue du Martinet, rien n'est prévu, le village va plutôt s'étendre côté est.

La parole n'est plus demandée. Le Président relit les conclusions du rapport :

Le Président soumet ces conclusions au vote. Le rapport est accepté (1 non)

6. Rapport de la commission des finances sur l'aménagement d'un trottoir à la route de Saubraz présenté au Conseil communal lors de la séance du 2 mars 2009 et sur l'extension du réseau du gaz présenté au Conseil communal lors de la séance du 25 juin 2009

Le Président donne la parole au rapporteur pour la lecture du rapport :

Extraits

« Rapport de la commission des finances (...) »

1. Aménagement d'un trottoir à la route de Saubraz

Les conclusions du rapport de la Commission dans la séance du Conseil communal du 31 mars 2009 étaient les suivantes en point 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 260'000.00 à prélever soit sur le compte no 1001.21, soit sous la forme d'un emprunt.

Le rapport a été accepté à l'unanimité

La municipalité nous a sollicitée pour débattre d'un emprunt de Fr. 260'000.00 (...)

La Cofin est favorable à l'emprunt et l'accepte à l'unanimité, la période actuelle des taux bas favorisant l'endettement plutôt que l'utilisation de nos liquidités.

2. Extension du réseau du gaz

La demande des propriétaires et des promoteurs en matière de gaz étant toujours importante, la Municipalité vous a présenté le préavis pour un investissement sur trois ans de Fr. 410'000.00 (...)

Dans la continuité de l'aménagement du trottoir, notre exécutif veut avoir recours à l'emprunt pour le montant total soit 410'000.00.

Nous rappelons au Conseil Communal qu'aucun emprunt n'a été contracté ces deux dernières années et que notre plafond d'endettement nous laisse une marge actuelle d'environ Fr. 4'000'000.00.

La Cofin à l'unanimité accepte cet emprunt et autorise la Municipalité à entreprendre les démarches pour un emprunt d'un montant de Fr. 670'000.00. »

Les deux demandes (rte de Saubraz et réseau du gaz) seront traitées séparément.

1. Rte de Saubraz.

Le Président passe la parole à l'assemblée.

L. Durussel constate que les travaux à la rte de Saubraz ont déjà commencé.

S. Judas explique que le Conseil avait accepté la demande d'entreprendre ces travaux. La demande traitée par le rapport de la commission des finances porte sur le mode de financement (recours à l'emprunt).

R. Burnier demande quels sont les avantages de recourir à l'emprunt.

P.-Y. Correvon répond que les taux sont bas actuellement, il est plus intéressant de conserver les liquidités pour les besoins de trésorerie courants.

N. Reymond ajoute que la période de taux bas va de pair avec les difficultés économiques qui peuvent conduire à du retard dans les rentrées fiscales. Pour le financement de la salle omnisportss, la commune a pu emprunter Fr. 1 mio à 1,2% p.a. sur 3 ans, crédit qui sera amorti à hauteur de Fr. 400'000.00 en 2009.

J.-F. Jacot demande pourquoi le montant de Fr. 410'000.00 est emprunté en une seule fois alors que les travaux sont prévus sur 3 ans.

P.-Y. Correvon répond que cela permet de profiter de la période actuelle des taux bas.

La parole n'est plus demandée.

Le Président soumet les conclusions au vote. La demande est acceptée à l'unanimité.

2. Extension du réseau de gaz

Le Président passe la parole à l'assemblée.

La parole n'est pas demandée.

Le Président soumet ces conclusions au vote. Le rapport est accepté (1 abstention)

7. *Communications de la Municipalité*

N. Reymond sur les préavis à venir :

- Le Parc naturel régional vaudois fait partie des projets retenus par la Confédération, il devra passer devant le législatif de chacune des communes concernées.
- Les taxes de séjour que la Commune avait renoncé à percevoir en raison du fort travail administratif qu'elles engendraient pour un montant très faible devront finalement être perçues parce qu'une nouvelle réglementation entre en vigueur ; ces taxes seront affectées aux offices du tourisme de Morges ou de Rolle (à définir).

Il a été demandé à la Commune de stopper les coupes de bois (de résineux plus particulièrement) jusqu'au 15 août en raison d'une abondance sur le marché, ce qui a permis de se consacrer aux soins cultureux (subventionnés par l'État). Le marché des bois reste stable (l'épicéa se vend encore à 120.-/m3), le bois de feu retrouve de l'intérêt.

Il invite les conseillères et conseillers à consulter le recueil de balades Naturando réalisé par la Chambre des bois de l'Ouest-vaudois (D. Borboens), il permet de partir à la découverte de très belle randonnées dans la région. Les personnes intéressées peuvent l'acheter au kiosque du village.

S. Judas :

- sur l'invitation faite à la population du village de modérer sa consommation d'eau : les sources ont baissé durant l'été, ce qui aurait pu être tolérable sans le problème rencontré par la commune de Longirod qui a eu quelques soucis avec ses captages et qui a dû stopper son réseau de distribution durant quelques jours. La demande de restriction a permis d'économiser entre 100 et 150 m3 d'eau par jour. Même si les conditions météo sont plus clémentes, les nappes et les sources ne sont pas encore à leur meilleur niveau. Mme S. Judas encourage donc la population à modérer encore la consommation d'eau.
- Sur l'Hôtel de l'Union fermé depuis le 31 août, un nouveau gérant a été trouvé en la personne de M. Bolletti qui tient actuellement le restaurant des Falaises à Lausanne. Les travaux vont durer env. 2 mois et le restaurant devrait ouvrir début novembre.

R. Lambercy invite les conseillères et conseillers à s'inscrire aux joutes sportives (tir à la corde et estafettes) et festivités organisées à l'occasion du 20ème anniversaire du Marais.

Ch. Dubugnon donne quelques informations sur l'avancement du projet du Closez à l'Orbannaz, mis à l'enquête du 11 mai au 10 juin. Il y a deux objets :

- une commission de classification a été nommée pour traiter les oppositions liées aux améliorations foncières (délimitation des parcelles et droits de passage)
- le plan de quartier, oppositions sur la circulation au Moulinet notamment, l'audition des opposants se prépare, attendue pour fin septembre / début octobre.

Si tout se passe bien, un préavis pourra être présenté au Conseil Communal prochainement.

8. *Divers et propositions individuelles*

J.-F. Jacot revient sur l'organisation du 20ème anniversaire du Marais. La journée est scindée en 2 parties :

- le matin pour les enfants avec la tenue de divers stands entre 10h00 et 11h30, réunion de photos d'anciens élèves, informations sur la construction du 1er collège, qui sera suivie par la partie officielle. Le champion du monde junior de vélo-trial viendra faire une démonstration 2-3 fois dans la journée.
- L'après-midi un tournoi est prévu entre enseignants, élèves et les autorités, l'accent est mis sur l'amusement et l'humour, avec notamment une course en brouette.

L. Durussel sur la salle omnisports : il demande si les panneaux solaires en cours d'installation permettront de chauffer la salle.

S. Judas répond que le contrat prévoit une prise en charge financière de la pose et de l'entretien par Romande Énergie et que l'électricité est destinée à l'ensemble du réseau de Gimel (la salle sera chauffée au bois).

D. Pasche demande s'il peut être envisagé de diminuer le volume sonore des cloches de l'Église durant la nuit.

S. Judas, surprise par cette demande, se renseignera sur ce qui peut techniquement être entrepris.

C. Messieux exprime sa réserve sur ce type de demande.

C. Messieux sur les écoles et la décision de St-George de rejoindre le groupement scolaire de Begnins : il fait part de sa surprise sur le peu de communication. Il demande donc des précisions sur :

- la manière et le timing de ce transfert,
- les raisons de cette décision,
- les conséquences sur le groupement scolaire et sur le prix des locations,
- l'avenir du groupement scolaire.

R. Lambercy explique que St-George et Longirod ont annoncé leur intention lorsqu'ont été entamées les premières discussions sur la nouvelle association intercommunale. Cette décision a été prise par les 2 Municipalités et doit encore être soumise aux 2 législatifs, puis au Conseil d'État. Si cette décision est validée, elle sera effective pour la rentrée 2010/2011. Concernant le prix des locations, des groupes de travail examinent la manière dont elles seront calculées et elle rappelle que la nouvelle association regroupera au total 16 communes (soit 2 communes du haut de perdues pour 4 communes du bas d'intégrées).

Concernant les portacabines, la direction des écoles ne prévoit pas de les enlever tant qu'il n'y a pas une estimation précise des besoins, elles pourraient d'autre part être utiles pour l'accueil de jour des enfants, ou éventuellement en cas de croissance de la population avec la construction de nouveaux quartiers.

C. Messieux insiste et fait part de son inquiétude face à l'apparente banalisation de la décision de Longirod et de St-George. Il rappelle que l'actuel groupement scolaire existe depuis de nombreuses années et qu'une telle décision aura forcément un impact en terme de coûts sur lequel le Conseil est à ce stade très peu renseigné. Il rappelle enfin que les portacabines avaient été présentés comme une infrastructure provisoire. Il demande davantage de précisions :

- les effets négatifs ont-ils réellement été mesurés, non seulement sur les écoles, mais également sur ce que la commune partage au niveau des pompiers par exemple ou des autres relations comme l'eau (il y a beaucoup à perdre au niveau des sociétés)
- quels seront les effets directs de cette division ?
- que fait la commune pour les retenir ?

R. Lambercy reconnaît que la Municipalité regrette cette décision puisque ces deux communes faisaient partie de notre région, mais elle rappelle aussi que le découpage des nouveaux districts a conduit à de nouveaux partages comme les services sociaux, les deux communes quittant l'Arasma pour aller sur Nyon. L'annonce de St-George a représenté une surprise, mais il est difficile de retenir cette commune qui est entre les deux districts (parascolaire sur Nyon).

N. Reymond confirme que la Municipalité a été prise de court par la décision de l'exécutif de St-George; il reste plusieurs choses à régler puisque les deux communes ont adhéré à la nouvelle association inter-communale Aubonne-Étoy ou parce que les portacabines appartiennent encore à toutes les communes. Il confirme que les incidences non seulement financières (notamment dans le cas de l'occupation de la salle omnisports) mais régionales, culturelles en termes de dynamisme de la région peuvent être importantes. La Municipalité de Gimel va s'investir pour voir dans quelle mesure elle peut encore faire quelque chose pour retenir ces deux communes.

L. Guignard est content d'entendre les propos de N. Reymond et appuie la volonté d'intervention de la commune.

P.-Y. Correvon :

- sur la Fouly, il observe que les choses vont dans le bon sens, et demande si le cabanon de jardin a fait l'objet d'une mise à l'enquête
- sur la journée du Patrimoine, il désire savoir si la commune a prévu une manifestation

Sur la Fouly, Ch. Dubugnon confirme que la commune a écrit au propriétaire en vue d'une régularisation. N. Reymond ajoute que la commune est également intervenue parce que des arbres ont été abattus, des souches arrachées sans autorisation.

Concernant la journée du Patrimoine, la commune a renoncé à organiser une manifestation parce qu'il y a déjà beaucoup de choses organisées.

A. Fischer : la présidente de Soeronsen l'a informée que deux lampadaires ne marchent pas là-haut, il y en a un également en panne près de chez elle au Martinet.

C. Renaud revient sur l'intervention du conseiller D. Pasche qu'il souhaite soutenir, la sonnerie des cloches n'étant pas indispensable durant la nuit. Il aimerait que la Municipalité étudie la question sérieusement.

A. Bussard demande quels sont les travaux qui ont été entrepris au sein de l'Arasma et si l'accueil de jour des enfants a été évoqué pour notre région.

R. Lambercy répond que suite à l'adhésion de la commune à l'AJEMA, pour l'accueil familial, on trouve des mamans de jour à Gimel, pour le préscolaire il y a une structure à Montherod, et pour le parascolaire, rien n'est encore organisé à Gimel. La Municipalité va envoyer un questionnaire pour sonder les attentes et les besoins de la population. Pour assurer un accueil parascolaire, il faut au moins une douzaine d'enfants. La SPJ édicte les normes pour l'accueil des enfants.

C. Messieux sur l'organisation de la déchetterie, fait part de son étonnement sur le nombre de véhicules parfois stationnés et demande si le responsable mène une activité parallèle de récupération; il souhaiterait que le responsable concentre en priorité son activité sur l'abord des bennes de manière à orienter les utilisateurs sur le bon tri des déchets.

R. Houmard annonce que la remarque a déjà été faite dans ce sens au responsable et il confirme qu'il ne conduit aucune activité de récupération indépendante.

La parole n'est plus demandée.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21 h 30

Le Président

Le secrétaire

François Félix

François Marti